



AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE
QUE :**

Le règlement **numéro 475-2021** « DÉCRÉTANT UNE QUOTE-PART AUX MUNICIPALITÉS ET VILLES POUR L'ANNÉE 2021 POUR LE TRANSPORT COLLECTIF URBAIN » est en vigueur depuis le 8 février 2021.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser à la directrice générale et secrétaire-trésorière de ladite MRC de Joliette au 632, rue De Lanaudière à Joliette.

Donné à Joliette ce 24^e jour du mois de février deux mille vingt et un.



Nancy Fortier, directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Nancy Fortier, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC DE JOLIETTE, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par les membres du conseil, le 24 février 2021 entre 8 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 24 février 2021.



Signature